

Arrêté N° 2022-218

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

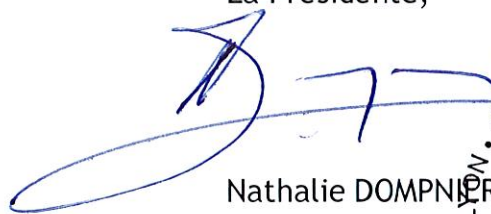
Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la Licence sciences de l'éducation, est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 07/09/2022

La Présidente,

  
Nathalie DOMPNIER

ACADÉMIE DE LYON • université Lumière LYON 2 • ACADÉMIE DE LYON

**COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE**

**ANNEE 2021 - 2022**

Intitulé exact du diplôme :

**LICENCE Sciences de l'éducation**

	Nom, prénom	Qualité :
Présidente du jury	Nicolas DIVERT	mcf
Enseignant-chercheur Titulaire	Marc GUIGNARD	mcf
Enseignant-chercheur Titulaire	Quentin MAGOGEAT	mcf
Professionnel Titulaire	Sylvain GRESSARD	Adjoint à la déléguée régionale au numérique pour l'éducation